

### Accord de débit préautorisé (DPA)

<b>Information générale</b>	Veuillez indiquer tous les numéros de police et le nom des propriétaires de police auxquels cet accord s'applique. Si cet accord se rapporte à une proposition pour une nouvelle police, veuillez remplir les informations additionnelles demandées ci-dessous.		
<b>Police visées par cet accord de DPA</b>	Numéros de police _____ _____ _____	Noms des propriétaires de la police _____ _____ _____	
<b>Information bancaire</b>	<b>Prière de joindre un chèque avec la mention «NUL» ou une copie de l'information bancaire</b>		
	Nom de l'institution financière: _____	Prénom et nom du payeur : _____	
	Adresse de l'institution financière : _____	Adresse du payeur : _____	
<b>Type de service</b>	<input type="checkbox"/> Personnel – Si les fonds sont prélevés sur un compte bancaire personnel <input type="checkbox"/> Entreprise – Si les fonds sont prélevés sur un compte bancaire d'entreprise		
<b>Caractéristiques des débits</b>	Fréquence des débits : <input type="checkbox"/> mensuelle <input type="checkbox"/> semestrielle <input type="checkbox"/> trimestrielle <input type="checkbox"/> annuelle Montant (\$) : _____ (Sujet à modification.)		
Cet accord de débit préautorisé est un accord variable.	1. J'autorise Assomption Vie à débiter, en tout temps, les prélèvements réguliers sur mon compte selon mes instructions. 2. Si un débit préautorisé est retourné dû à une insuffisance de provisions au compte, Assomption Vie prélèvera du même compte bancaire, sans préavis, des frais de 25 \$. 3. J'accepte que mon compte soit débité le _____ (1er au 28e jour du mois) ou le jour ouvrable suivant (sujet à modification).		
<b>Renonciation</b>	Je renonce au droit de recevoir un avis de 10 jours dans le cas d'une augmentation ou diminution du montant du débit préautorisé ou d'un changement de la date du débit.*		
<b>Annulation</b>	Assomption Vie annulera cet accord de débit préautorisé sur réception d'un avis d'annulation d'au moins 10 jours avant la date d'annulation demandée. Contactez votre institution financière à propos de vos droits concernant l'annulation d'un DPA. (Un formulaire d'annulation standard est disponible à <a href="http://www.cdnpay.ca">www.cdnpay.ca</a> .)		
<b>Mode de paiement</b>	L'annulation de cet accord de débit préautorisé n'affectera en aucune façon l'accord en vigueur entre vous et Assomption Vie pourvu que le paiement soit soumis d'une autre manière.		
<b>Recours et remboursement</b>	Vous avez certains droits de recours si un débit n'est pas conforme au présent accord. Par exemple, vous avez le droit de recevoir le remboursement de tout débit qui n'est pas autorisé ou qui n'est pas compatible avec le présent Accord de DPA. Pour obtenir plus d'information sur vos droits de recours, communiquez avec votre institution financière ou visitez le <a href="http://www.cdnpay.ca">www.cdnpay.ca</a> .		
<b>Droits exclusif</b>	Tous les montants transférés du compte préautorisé pour le paiement des primes sont pour le bénéfice exclusif du propriétaire de la police d'assurance.		
<b>Date et signature</b>	_____ Signature du payeur <span style="float: right;">Date (JJ/MM/AAAA)    *Titre</span>		
	_____ 2 <sup>e</sup> signature du payeur (si applicable) <span style="float: right;">Date (JJ/MM/AAAA)    *Titre</span>		
	*Si le propriétaire est une personne morale (entreprise, association, etc.), la signature des personnes autorisées et leur titre sont exigés.		

\*Assomption Vie n'augmentera pas votre débit préautorisé et ne changera pas votre date de débit après l'entrée en vigueur de votre contrat sans vous en aviser.